

vs.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-342 DU 28 AOUT 2001

portant nomination de Monsieur Fatiou
AKPLOGAN en qualité de Conseiller
technique à l'Economie du Président
de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et
fonctionnement du Cabinet civil du Président de la République ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 août 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Fatiou AKPLOGAN est nommé Conseiller technique à
l'Economie du Président de la République, chargé du suivi de l'exécution des
projets du deuxième Programme d'action du Gouvernement (PAG II),
cumulativement avec ses fonctions actuelles. ...

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 28 août 2001

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC
3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-